



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3351

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable
déléguée aux sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France - Exercice 2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3351**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et Lyonnaise des eaux France - Exercice 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 1987, par des avenants du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) : contrat initial du 6 octobre 1970,
- d'autre part, avec Lyonnaise des eaux France au titre de 2 contrats initiaux, fusionnés depuis le 1er janvier 2005 : contrat avec la Société de distribution d'eaux intercommunale (SDEI) du 6 décembre 1971 et contrat SEREPI du 19 décembre 1972, transféré à la SDEI au 1er janvier 2003, puis transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010 par fusion absorption de la SDEI par Lyonnaise des eaux.

L'activité de construction et d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a également été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public du 14 janvier 1985 pour une durée de 30 ans.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon est compétente, depuis le 1er janvier 2008, dans le domaine de l'eau potable sur les Communes de Givors et de Grigny. La Communauté urbaine s'est substituée à ces 2 Communes dans le contrat de délégation de service public qui les liait à la SDEI. Il s'agit d'un contrat d'affermage de distribution d'eau potable, sans production, dont le terme est fixé au 31 décembre 2011. Ce contrat a été transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2011, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2011 :

Veolia eau		2009	2010	2011	Variation 2010-2011	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 051	3 054	3 058	+ 0,13	→
	volume produit (milliers de mètres cubes)	92 583	93 124	91 538	- 1,7	↘
	<i>dont usine de secours</i>	1 026	1 759	1 063	- 39,5	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	76 045	76 409	75 444	- 1,26	↘
	nombre d'abonnés	275 672	278 210	282 474	+ 1,53	↗
finances	produits d'exploitation	104 200 k€	107 677 k€	109 488 k€	+ 1,7	↗
	charges d'exploitation	92 684 k€	94 639 k€	98 631 k€	+ 4,2	↗
	résultat avant impôts	11 516 k€	13 038 k€	10 857 k€	- 18,1	↘

Lyonnaise des eaux France hors Givors Grigny		2009	2010	2011	Variation 2010-2011	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	740	746	746	0,0	→
	volume produit (milliers de mètres cubes)	4 345	5 017	4 883	- 2,7	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	7 899	8 213	8 119	- 1,1	↘
	nombre d'abonnés	48 533	49 266	49 957	+ 1,4	↗
finances	produits d'exploitation	14 250 k€	15 338 k€	15 591 k€	+ 1,7	↗
	charges d'exploitation	12 102 k€	13 508 k€	13 812 k€	+ 2,3	↗
	résultat avant impôts	2 148 k€	1 830 k€	1 779 k€	- 2,8	↘

Lyonnaise des eaux France Givors Grigny		2009	2010	2011	Variation 2009-2010	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	150	150	150	0,0	→
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	1 268	1 251	1 263	+ 1,0	↗
	nombre d'abonnés	9 725	9 796	10 011	+ 1,4	↗
finances	produits d'exploitation	2 682 k€	2 663 k€	2 243 k€	- 3,9	↘
	charges d'exploitation	2 467 k€	2 492 k€	2 241 k€	+ 3,6	↗
	résultat avant impôts	141 k€	113 k€	2 k€	- 98,6	↘

En ce qui concerne l'activité, l'année 2011 est marquée par :

- une légère baisse annuelle des volumes d'eau produite (- 1,8 %) et facturée (- 1,2 %) ; ces indicateurs sont plutôt orientés à la baisse sur une longue période (15 ans),
- une baisse des volumes produits au niveau de l'usine de secours due à un essai de fonctionnement à plein régime pendant 72 h en 2010 non renouvelé en 2011. Il n'y a pas eu de fonctionnement en alerte en 2011,
- un nombre d'abonnés qui augmente régulièrement de 1 à 1,5 % par an,
- un rendement en hausse sur le secteur Lyonnaise des eaux (de 80,8 % à 83,1 %) dû à une hausse des moyens déployés pour la recherche de fuite,
- un rendement en forte baisse sur le secteur Veolia (de 88,7 % à 82,3 %) dû à un changement du mode de calcul suite à la révision à la baisse du forfait propreté,
- un taux de renouvellement des réseaux (obligation commune des fermiers et de la Communauté urbaine) de 0,6 %,
- une hausse modérée du prix de l'eau (+ 1,7 %).

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

Veolia eau

Veolia eau enregistre une baisse de son résultat.

L'augmentation des produits est principalement due à la progression du nombre d'abonnés et à la hausse du prix de l'eau qui compense la baisse des volumes facturés. Par ailleurs, le montant des travaux exclusifs réalisés est en augmentation.

L'augmentation des charges est essentiellement consécutive à l'accroissement du volume des charges réparties et de la clé de répartition de ces charges.

Lyonnaise des eaux France

Lyonnaise des eaux France enregistre une baisse de son résultat.

L'augmentation des produits est principalement due à la progression du nombre d'abonnés et à la hausse du prix de l'eau qui compense la baisse des volumes facturés. Par ailleurs, le montant des travaux exclusifs réalisés est en augmentation, notamment les branchements des particuliers.

La baisse du résultat est consécutive à une augmentation des charges. Cette augmentation est la résultante de la fusion SDEI/Lyonnaise des eaux qui a entraîné un changement des règles d'imputation des frais du groupe.

Concernant le contrat sur les Communes de Givors et Grigny, la chute du résultat s'explique par la baisse des produits d'abonnement due à l'échéance du contrat au 31 décembre 2011. Les abonnements étant payables d'avance, 4 mois de produits d'abonnement (pour les mois de janvier à avril 2012) n'ont pas été encaissés.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 16 octobre 2012. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 16 octobre 2012 comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2011 produits par les sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France au titre des délégations de service public de production et de distribution d'eau potable exploités par voie d'affermage et concession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.